

Pour consultation seulement  
SVP, remettre dans la boîte

**No. 5**

# FORÊT MODÈLE

**RÉSUMÉ** **EXÉCUTIF**

Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent

1<sup>er</sup> septembre 1992



# FORÊT MODÈLE

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF DU PROJET

---

### 1. LE PLAN VERT ET LES FORÊTS MODÈLES

Le gouvernement fédéral publiait en 1990 un plan d'action environnemental intitulé «Plan vert du Canada pour un environnement sain». Ce plan visait à promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles renouvelables du Canada, dont la forêt fait partie. En termes clairs, le plan visait à provoquer un virage de l'aménagement forestier au Canada dont l'objectif passerait du rendement soutenu au développement durable. Pour concrétiser cet objectif, le gouvernement fédéral lançait un concours visant la création d'un réseau de forêts modèles qui devraient répondre aux critères de base fondés sur la notion de développement durable. Ces forêts devraient, en outre:

- permettre d'accélérer l'application du développement durable à la foresterie et, en particulier à la gestion intégrée des ressources;
- permettre d'appliquer de nouvelles approches relatives à l'aménagement forestier;
- permettre d'expérimenter sur les nouvelles techniques d'aménagement.

Selon les termes de ce concours, 6 à 9 forêts modèles devaient voir le jour au Canada. En tout, plus de 150 promoteurs se sont montrés intéressés à déposer des projets à travers le pays dont 8 au Québec. L'examen attentif des propositions reçues a permis d'identifier clairement la proposition originale du Bas-Saint-Laurent intitulée «Une forêt habitée, modèle de développement durable» comme premier choix parmi les propositions québécoises.

### 2. LA FORMULE DE MÉTAYAGE

Une des particularités de la proposition de forêt modèle du Bas-Saint-Laurent est de recourir à une formule de partage des ressources territoriales, de la main d'œuvre et des équipements appelée «métayage».

Comme on le sait, la compagnie Abitibi-Price possède 2 territoires forestiers dans la région du Bas-Saint-Laurent. Or, Abitibi-Price a accepté, en s'associant aux partenaires du projet de forêt modèle, de favoriser l'intensification des travaux d'aménagement forestier sur ses terrains. La formule de métayage offre une opportunité unique de faire appel à un bassin de ressources locales abondantes, intéressées et expérimentées en matière de gestion coopérative des forêts.

- Définition

Essentiellement, la formule de métayage consiste à confier la location d'un domaine rural à un preneur qui s'engage à le cultiver sous condition d'en partager les fruits et récoltes avec le propriétaire. Le métayage permet, grâce au regroupement, de contourner les difficultés d'accès à la propriété.

- Objectifs

Les objectifs de la formule de métayage sont multiples; ils visent, en outre:

- à augmenter le potentiel forestier du territoire visé et, par conséquent, la valeur de ses produits;
- à stabiliser les populations rurales en assurant l'autosuffisance financière par le biais de l'aménagement forestier d'unités territoriales;
- à mettre en commun les ressources, les expertises et le matériel collectifs.

Si la formule de métayage peut paraître audacieuse à première vue, on se doit de reconnaître que la région du bas-Saint-Laurent n'en est pas à ses débuts en matière d'initiatives de coopération en foresterie. En effet, la formule des organismes de gestion en commun de même que les plans d'aide individuels à l'aménagement forestier fonctionnent dans ce territoire depuis plusieurs années avec un remarquable succès: plus de 75 % de la superficie de la petite forêt privée de la région bénéficie désormais de l'une ou l'autre des formules d'aide à l'aménagement. Beaucoup d'argent est investi actuellement dans les forêts privées de la région. Uniquement pour les forêts situées sur le territoire de la forêt modèle, 12,8 millions \$ ont été dépensés durant les cinq dernières années pour la réalisation de travaux sylvicoles. Ceci démontre bien l'importance économique de la ressource forêt dans l'économie du Bas-Saint-Laurent.

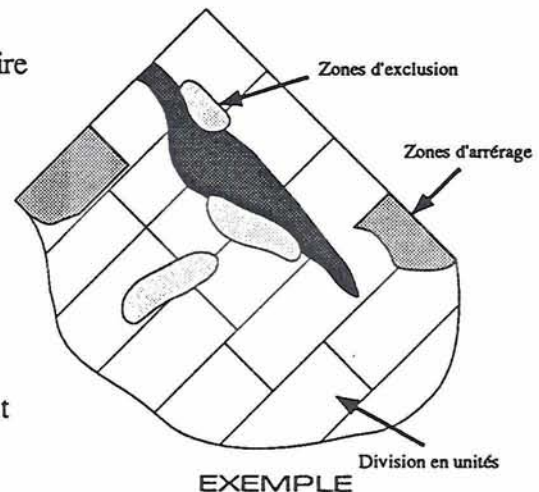
- Sélection des métayers

Étant donné la grande dispersion de la population sur le territoire concerné, son expérience reconnue en matière d'aménagement forestier et son intérêt face au développement de ses ressources et de son économie, il ne devrait y avoir aucune difficulté à sélectionner des métayers pour le projet de forêt modèle. À ce chapitre, le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent disposera bientôt des résultats issus d'une thèse de maîtrise universitaire réalisée spécifiquement dans le but de sélectionner des personnes. Incidemment, on reconnaîtra «l'intérêt» comme critère primordial de sélection des candidats.

### 3. L'ORGANISATION

Actuellement, le projet de forêt modèle recoupe un territoire de 112 600 ha occupé par les forêts privées. De ce nombre, 43% (48 100) sont constitués par les seigneuries Nicolas Riou et Métis, propriété de la compagnie Abitibi-Price.

Avant de procéder à la subdivision de ces deux dernières unités pour fin de métayage, Abitibi-Price devra identifier les zones d'exclusion qu'elle désire se réserver ainsi que les zones d'arréage qui devront éventuellement être remises en production.



Dans le territoire forestier restant, les ingénieurs forestiers du Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent croient qu'il sera possible d'établir environ 30 unités d'aménagement viables.

- **Fonctions des métayers**

Les métayers devront s'engager à aménager intensivement le territoire dont ils disposeront selon les principes du rendement soutenu et du développement durable.

- **Partage des services et des équipements**

La formule coopérative de gestion appellera les métayers à participer aux travaux dans leur propre territoire ainsi que dans ceux des autres métayers. Chaque métayer sera appelé à participer, sur une base rotative, aux travaux d'aménagement des ressources autres que ligneuses ainsi qu'à la gestion de la coopérative des métayers.

#### **4. LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT**

- **Signature d'accords**

La participation des métayers relativement à l'aménagement de leur unité devra être confirmée par la ratification d'un engagement officiel envers le propriétaire Abitibi-Price. Actuellement une période d'engagement minimale apparaît nécessaire pour assurer un minimum de stabilité pour les deux parties.

- **Subventions pour l'aménagement**

Le projet de forêt modèle du Bas-Saint-Laurent prévoit, tel qu'il a été accepté par le gouvernement fédéral, d'important investissement pour l'aménagement du territoire, dont les propriétés d'Abitibi-Price font en outre partie. La répartition des sommes qui seront investies dans les seigneuries s'illustre comme suit:

• Investissement <u>annuel</u> fédéral pour les travaux d'aménagement, pour chaque unité: (Plan de l'Est : 30 unités à 25 000\$ / année)	750 000\$
• Investissement <u>annuel</u> fédéral pour le projet de forêt modèle	300 000\$
• Investissement <u>annuel</u> des partenaires du projet pour la recherche	300 000\$
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS ANNUELS</b>	<b>1 350 000\$</b>

- **Partage des revenus**

Les métayers devront verser à Abitibi-Price une redevance sur la vente des produits de leur unité en guise de droit de location des ressources du territoire.

De son côté, Abitibi-Price devra investir les sommes ainsi recueillies dans la remise en production des arrérages.

- **Investissements**

Étant donné qu'une certaine partie des territoires d'Abitibi-Price ne sont pas productives, il faudra, tel qu'indiqué, investir dans leur remise en production. Cette première étape d'aménagement devra être assumée financièrement par Abitibi-Price, via les revenus nets de droits de coupe.

## **5. LES RETOMBÉES DU PROJET POUR LA COMPAGNIE ABITIBI-PRICE**

- **Importance des investissements**

Tel qu'indiqué précédemment, le projet de forêt modèle prévoit déjà des investissements très importants provenant à la fois du gouvernement fédéral et des partenaires. Les sommes engagées à l'heure actuelle s'établissent à plus de 1 350 000\$ par année.

- **Accroissement des rendements des unités sous aménagement intensif**

L'aménagement forestier, tel qu'on le pratiquera dans le contexte de la forêt modèle, visera l'optimisation intégrale des ressources du milieu, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. À cet effet, on devra viser à préserver la diversité du milieu afin de réduire la susceptibilité des peuplements aux ravageurs. Tout indique, selon les renseignements disponibles, que le potentiel de production des sites concernés est plus qu'acceptable. Pourtant, on note actuellement que les stocks des essences résineuses et feuillues de bonne qualité sont insuffisants sur tout le territoire, résultat d'un effort d'aménagement inadéquat. Par conséquent, on est en droit de s'attendre à une réaction importante des peuplements aux traitements sylvicoles projetés.

- **Valeur ajoutée aux territoires de la compagnie**

Quelle que soient les orientations que prenne la compagnie Abitibi-Price quant au destin des territoires visés par le projet de forêt modèle, il demeure qu'une «valeur ajoutée» sera invariablement induite à la par les investissements effectués ainsi que par les efforts d'aménagement intensif qui en découleront. Nous sommes donc persuadés que la compagnie aura tout à gagner sur le plan financier. Lors des visites internationales, le projet de forêt modèle sera une bonne occasion pour la compagnie Abitibi-Price de démontrer ses engagements envers la conservation de la nature et le développement durable et également de rehausser son image auprès de la population.

- **Image corporative et prestige des partenaires**

Le projet de forêt modèle représente la quintessence en matière d'aménagement intensif et de développement durable dans les forêts privées canadiennes. Moins du dixième des projets soumis au gouvernement fédéral ont reçu une approbation formelle. Certes, ceux qui ont été retenus se démarquent-ils des autres par leur originalité, mais ils se distinguent aussi par leur degré de faisabilité «réaliste». L'histoire forestière de la région du Bas-Saint-Laurent, son expertise dans la coopération et le portrait biophysique de son environnement forestier constituent une structure d'accueil parfaite pour un projet d'avant-garde tel que celui de la forêt modèle.

L'implication active des partenaires de ce projet, dans le difficile contexte forestier actuel, témoigne du dynamisme et de la confiance que ceux-ci manifestent quant à l'avancement de la foresterie en Amérique du Nord. Cette implication leur confère un prestige que quatre promoteurs de projets concurrents sur cinq n'ont pas réussi à se doter; un prestige dont se sont d'ailleurs félicitées des compagnies telles que McGregor et Irving à la suite de l'acceptation de leurs projets respectifs.

## **6. PLAN D'ACTION PROPOSÉ**

Dès qu'une confirmation définitive sera obtenue des partenaires quant à leur engagement dans le projet de forêt modèle, un plan d'action à court terme pourra immédiatement être mis en marche. Dans l'immédiat, le Syndicat des producteurs e bois du Bas-Saint-Laurent propose les étapes suivantes dans la poursuite du projet:

- 6.1 Ratifier les ententes sur les responsabilités et les engagements des promoteurs (conjoint)
- 6.2 Conclure les conventions entre les promoteurs (conjoint)
- 6.3 Former un Consortium des promoteurs (conjoint)
- 6.4 Identifier les zones à exclure du programme (Abitibi-Price)
- 6.5 Identifier les zones d'arréage (conjoint)
- 6.6 Diviser le territoire en unités viables (conjoint)
- 6.7 Sélectionner les métayers (conjoint)